

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017**

**Délibération**  
n° 2017.12.610

**Taxe de séjour sur le  
territoire de  
l'Intercommunalité :  
tarifs 2018 -  
Modification de la  
délibération  
n°2017.09.521**

**LE QUATORZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **07 décembre 2017**

**Secrétaire de séance** : Jacky BOUCHAUD

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, René BUJON, Isabelle ESNAULT, Danièle MERIGLIER

**Ont donné pouvoir** :

Jean-Philippe POUSSET à Xavier BONNEFONT, Philippe VERGNAUD à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

**Suppléant(s)** :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER, Bernard CONTAMINE par Isabelle ESNAULT, Jean-Claude COURARI par René BUJON

**Excusé(s)** :

Samuel CAZENAVE, Karen DUBOIS, Philippe LAVAUD

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2017**

**DELIBERATION  
N° 2017.12.610**

TOURISME ET PATRIMOINE

Rapporteur : Monsieur ETIENNE

**TAXE DE SEJOUR SUR LE TERRITOIRE DE L'INTERCOMMUNALITE : TARIFS 2018 -  
MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2017.09.521**

Par délibération n°521 du 28 septembre 2017, le conseil communautaire a approuvé les conditions d'application de la taxe de séjour sur le territoire de GrandAngoulême, les tarifs 2018 ainsi que les exonérations et réductions liées, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Or, conformément à la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 et au décret d'application du 31 juillet 2015 qui viennent réformer la taxe de séjour, il convient de supprimer les exonérations pour les familles nombreuses et de maintenir le paragraphe « Exonérations et Réductions » comme suit :

« Les exonérations et réductions sont liées aux conditions des personnes hébergées et non à la nature de l'hébergement.

Ainsi, le régime des exonérations obligatoires a été défini dans les 4 cas suivants :

- Tous les mineurs
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employé sur l'une des communes de l'Intercommunalité
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer journalier est inférieur à 15 €. »

Vu l'avis favorable de la commission attractivité, économie, emploi du 6 décembre 2017,

**Je vous propose donc :**

**DE MODIFIER** la délibération n°2017.09.521 relative à la Taxe de séjour sur le territoire de l'Intercommunalité – tarifs 2018 afin de supprimer les exonérations pour les familles nombreuses .

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**19 décembre 2017**

**Affiché le :**

**19 décembre 2017**